

Le Plan Provincial et Local d'Intégration de Namur : **un challenge de 29 actions à mener en 4 ans**

Le Plan Provincial et Local d'Intégration (le PPLI, en abrégé) est sur les rails en région namuroise. Ce plan orchestré par le CAI (Centre d'Action Interculturelle de Namur), en collaboration avec la Province de Namur et le CLPS (Centre Local de Promotion de la Santé) de Namur, est entré dans sa phase active. Et le défi est d'ampleur : 29 actions à mener de front dans un délai de quatre ans.

C'est au début 2015 que la phase de diagnostic du PPLI a démarré, couvrant toute la province de Namur, de Namur à Couvin, en passant par Gembloux et Rochefort, pour s'achever en juin 2016. Ce diagnostic s'est principalement basé sur des focus group (des groupes de discussion visant à faire émerger des opinions). Ces groupes ont réuni des personnes étrangères ou d'origine étrangère (5 groupes), des professionnels de terrain (8), des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (1), des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS (1) et des Plans de Cohésion Sociale (1).

Le diagnostic a été établi sur base des droits fondamentaux repris dans l'article 23 de la Constitution, en regroupant en un seul indicateur droit au revenu et droit au travail. Ceux-ci sont donc au nombre de six, à savoir le revenu digne et le travail, la santé et l'aide sociale et médicale, le logement décent, l'enseignement, l'éducation et la formation, et l'épanouissement culturel et social. Cette phase de diagnostic a permis de collecter une liste de problématiques et d'obstacles rencontrés par les personnes étrangères ou d'origine étrangère et par les acteurs qui les accompagnent.

Au cours d'une journée de travail programmée en octobre 2016, vingt priorités ont été sélectionnées dans un panel de 35 proposées. Ces priorités ont été analysées en février et mars 2017 au sein de neuf groupes de travail. Les différents participants à ces groupes ont travaillé à rendre ces priorités concrètes et réalistes, en rédigeant des fiches d'action. Les bases d'un plan d'action étaient fixées.

Un premier bilan en novembre

Six axes correspondant aux droits fondamentaux, vingt objectifs prioritaires pour vingt-quatre fiches-actions construites et détaillées et un total de vingt-neuf actions distinctes (29 actions pour 24 fiches, parce que certains objectifs se déclinent en plusieurs actions), voici le copieux menu du Plan Provincial et Local d'Intégration de Namur. Impossible d'énumérer ces 29 actions dans ces lignes (elles sont disponibles sur le site Internet du CAI). Citons toutefois, à titre d'exemple, plusieurs pistes significatives qui recèlent une dimension transversale.

En matière de petite enfance, la nouvelle donne qui contraint les primo-arrivants à se soumettre à un parcours d'intégration en Région wallonne place une partie de ces personnes face à la difficulté d'avoir accès à un service de garde d'enfants, obstacle rencontré de la même manière par nombre de parents. L'action programmée sera, d'une part, de rendre les outils déjà existants accessibles à ces parents primo-arrivants à travers des traductions, des pictogrammes et leur diffusion et, d'autre part, d'interpeller les autorités sur cette incohérence entre pénurie d'offre de garde d'enfant et obligation de s'insérer dans un système de garde pour répondre à l'obligation de s'inscrire dans un parcours d'intégration.

Concernant la mobilité, une priorité à concrétiser sera la mise en œuvre à Namur d'une coordination de mobilité, semblable à celles déjà existantes sur les arrondissements de Dinant et Philippeville. Sur le plan de la religion, une journée sera organisée avec, pour objectif, d'ouvrir le dialogue sur les différentes religions et convictions philosophiques. L'idée ne sera pas d'aborder des débats théologiques, mais des réalités sociales et de cohésion sociale, avec dans le viseur, la perspective de faire progresser le respect de la religion d'autrui.

Au niveau de la formation et de l'emploi, une des finalités recherchées sera de mettre en place une harmonisation des niveaux entre opérateurs de formation en français pour permettre aux apprenants qui changent d'opérateur (en raison d'un déménagement, d'un changement d'objectif professionnel, etc.) de pouvoir faire reconnaître leur niveau atteint. Dans le domaine du logement enfin, une action envisage la création (ou l'adaptation) d'un outil à l'adresse des professionnels. Celui-ci comprendra un volet généraliste fournissant les éléments essentiels à tout professionnel accompagnant des personnes en recherche de logement et un volet

local présentant les ressources en logement sur une commune ou un arrondissement.

Des actions de ce type sont prévues dans de nombreux secteurs. La santé, avec notamment un module de formation pour appuyer l'action des travailleurs de première ligne des secteurs de la santé, du social, etc. dans leurs pratiques, en partant des besoins exprimés par les personnes étrangères et par les acteurs eux-mêmes. On peut également énumérer, de manière non exhaustive, une journée de sensibilisation à l'interculturalité pour les enseignants, des ateliers sur les représentations du marché de l'emploi, un outil d'information sur le système de santé, une formation à l'accueil interculturel, etc.

Toutes ces pistes, à la fois concrètes et ambitieuses, feront l'objet d'un premier bilan intermédiaire en novembre prochain. Histoire de faire le point sur les actions entreprises et de préparer les indicateurs d'évaluation de celles-ci...

Dominique Watrin

(encadré facultatif)

L'intégration, un processus qui se complexifie

En marge de la présentation du PPLI namurois, Altay Manço, chercheur à l'IRFAM (Institut de Recherches, Formations et Actions sur les Migrations), a retracé l'histoire du concept d'intégration. Dans son exposé intitulé « *L'intégration : de l'assimilation à l'inclusion* », celui-ci a rappelé que ce concept né dans les années 80 peut être appréhendé dans deux perspectives : l'une normative (c'est l'intégration par assimilation qui se conçoit comme une transformation du différent en semblable) et l'autre constructiviste (dans laquelle on parle d'acculturation, conséquence d'une « négociation » entre étrangers et autochtones qui se positionnent les uns vis-à-vis des autres, donnant lieu à des normes partagées par des groupes différents).

Une étude menée, il y a quelques années, auprès de familles ouvrières arrivées en Belgique dix ans plus tôt a permis de dégager huit facteurs majeurs ayant contribué à l'intégration et au bien-être dans le pays d'accueil. Ceux-ci sont : un droit de séjour

bien construit (qui donne la légitimité), la situation de famille (posséder une famille est un bonus), une compréhension du système du pays d'accueil, un accès au travail (qui permet de se sentir utile), un logement adapté, la présence de connaissances en Belgique, la pratique des langues et des religions (conférant le sentiment d'être accepté) et les liens avec le pays d'accueil (qui permettent de gérer les ruptures).

Les changements rapides de normes provoqués par la migration entraînent des chocs culturels vis-à-vis desquels différentes attitudes sont possibles. L'assimilation (s'appropriier exclusivement les normes du pays d'accueil), le conservatisme (résister et s'enfermer dans l'héritage culturel d'origine) et la position centrale entre ces deux tendances qui est davantage inclusive. Entre ces trois lignes directrices, chaque individu a une courbe identitaire qui lui est propre et qui est sans cesse en mouvement.

Pour Altay Manço, l'intégration est un processus à la fois sociologique et psychologique. L'intégration sociale est un processus continu de construction d'interactions sociales qui assure un équilibre entre assimilation et conservation. C'est une construction qui s'établit de manière dynamique et conflictuelle (dans une dimension pas forcément négative). L'intégration psychologique constitue une émancipation des individus en tant que personnes autonomes et reconnues, à travers un équilibre entre originalité et conformité.

Selon le chercheur, la complexité de la situation actuelle en matière d'intégration provient de différents facteurs. Le premier est que les populations européennes sont plus diversifiées que jamais, en termes de nationalités, mais aussi en termes de statuts (immigrés installés, réfugiés, sans-papiers, etc.). Le deuxième est constitué par la multiplication des champs d'appartenance possibles (par origine, par niveau d'étude, etc.) qui crée une identité spécifique, un cocktail personnel. À cela s'ajoute un phénomène de « lutte des places » qui intervient quand la minorité devient progressivement la majorité, engendrant des situations explosives, comme c'est le cas dans certains quartiers urbains.